



Since January 2020 Elsevier has created a COVID-19 resource centre with free information in English and Mandarin on the novel coronavirus COVID-19. The COVID-19 resource centre is hosted on Elsevier Connect, the company's public news and information website.

Elsevier hereby grants permission to make all its COVID-19-related research that is available on the COVID-19 resource centre - including this research content - immediately available in PubMed Central and other publicly funded repositories, such as the WHO COVID database with rights for unrestricted research re-use and analyses in any form or by any means with acknowledgement of the original source. These permissions are granted for free by Elsevier for as long as the COVID-19 resource centre remains active.

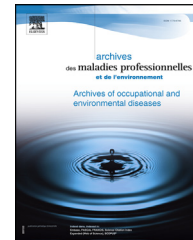


Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



DANS LE MONDE

La maladie à coronavirus COVID-19 en Afrique subsaharienne : la place de la santé au travail



COVID-19 coronavirus disease in Sub-Saharan Africa: The role of occupational health

M. Ndiaye*, A.E.R. Diatta

FMPO, UCAD, service de médecine du travail et médecine légale, faculté de médecine de Dakar, avenue Cheikh Anta Diop, Dakar Fann, Dakar, Sénégal

Reçu le 15 mars 2020 ; accepté le 18 mars 2020

MOTS CLÉS

Pandémie COVID-19 ;
Santé au travail ;
Prévention

KEYWORDS

COVID-19 pandemic;
Occupational health;
Prevention

Résumé Le milieu de travail africain subsaharien pour faire face à la pandémie à COVID-19, doit s'appuyer sur les missions de la santé au travail au niveau du secteur structuré et la promotion du bien-être et de la santé au travail pour le secteur informel. Les mesures de prévention technique collective (sensibilisation, formation, propreté), individuelle (équipements de protection individuelle, vaccination) et de prévention médicale (dépistage, surveillance) rejoignent les recommandations préconisées par les autorités.

Summary In response to the COVID-19 pandemic, the workplace in Sub-Saharan Africa should build on the missions of occupational health in the formal sector and on the promotion of well-being and occupational health in the informal sector. Technical prevention measures adopted at the collective level (awareness-raising, training and hygiene) and at the individual level (personal protective equipment and vaccination) as well as disease prevention measures (screening and surveillance) are in line with the recommendations advocated by the authorities.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : drmorndiaye@yahoo.fr (M. Ndiaye).

D'une épidémie en Chine à une pandémie, la maladie à coronavirus COVID-19 est arrivée en Afrique subsaharienne où les pays dans leur majorité sont en transition épidémiologique avec la persistance des maladies transmissibles et la croissance exponentielle des maladies non transmissibles. Le secteur informel non structuré y est dominant et l'inégalité dans l'accès aux soins légion [1].

Devant cette crise sanitaire majeure avec l'adoption urgente de mesures de prise en charge, de prévention et la psychose grandissante au sein des travailleurs, employeurs, familles et communautés, quelle est la place de la santé au travail ?

Le COVID-19 ou SRAS-CoV2

Le COVID-19, appartient à la famille des Coronaviridae et au genre betacoronavirus. C'est un virus enveloppé à ARN simple brin qui se présente sous forme de particules rondes ou ovales de 60 à 140 nm de diamètre.

La contagiosité du COVID-19 serait due à sa capacité à pénétrer dans les cellules par endocytose et être clivé par la furine, une protéine présente dans de nombreux tissus [2].

Le COVID-19 est sensible aux rayons ultraviolets, la chaleur (56 °C pendant 30 min), les solvants lipidiques (éther, éthanol à 75 %), les désinfectants à base de chlore et de chloroforme.

La transmission

La transmission se fait par les gouttelettes respiratoires de façon :

- directe lors des épisodes de toux, d'éternuements, des serrages de mains et embrassades de personne malade ;
- indirecte en se touchant le visage, le nez, les yeux et la bouche après que les mains aient été en contact avec le virus.

Les gouttelettes émises par une personne malade peuvent souiller les tasses, les couverts, les ordinateurs, les téléphones portables, les portières, les rampes d'escaliers, les boutons d'ascenseur et les matériaux de travail [3].

La détection des cas

Un cas suspect concerne toute personne :

- atteinte d'une maladie respiratoire aiguë (fièvre et au moins un symptôme de maladie respiratoire (toux, essoufflement) et n'ayant aucune autre étiologie qui explique pleinement la présentation clinique et des antécédents de voyage ou de résidence dans un pays, une zone ou un territoire déclarant une transmission locale de la maladie COVID-19 au cours des 14 jours précédant l'apparition des symptômes ;
- souffrant d'une maladie respiratoire aiguë et ayant été en contact avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 au cours des 14 derniers jours avant l'apparition des symptômes ;

- atteinte d'une infection respiratoire aiguë sévère (fièvre et au moins un symptôme de maladie respiratoire (toux, essoufflement) et nécessitant une hospitalisation et sans autre étiologie qui explique pleinement la présentation clinique.

Un cas probable est tout cas suspect pour lequel le test COVID-19 n'est pas concluant.

Un cas confirmé est toute personne dont le laboratoire a confirmé l'infection par le COVID-19, quelle que soit la symptomatologie clinique.

Un cas contact est toute personne impliquée dans l'un des domaines suivants :

- fournir des soins directs sans équipement de protection individuelle (EPI) pour les patients atteints de COVID-19 ;
- rester dans le même environnement proche d'un patient COVID-19 (y compris le lieu de travail, la salle de classe, le foyer, les réunions) ;
- voyager ensemble à proximité immédiate (un mètre) avec un patient atteint de COVID-19 dans n'importe quel type de moyen de transport dans un délai de 14 jours après l'apparition des symptômes dans le cas considéré [4].

Particularités du monde du travail africain subsaharien

Le monde du travail en Afrique subsaharienne se caractérise par l'existence d'un secteur informel regroupant l'ensemble des activités économiques réalisées en marge de la législation sociale, fiscale et échappant à toute politique économique, sociale et régulation.

Les politiques d'ajustement structurel nées de la crise économique des années 70 et 80, ont permis un développement rapide du secteur informel.

La pêche, l'artisanat, le petit commerce, la confection, la restauration, le transport et la réparation mécanique relèvent pour l'essentiel de l'économie informelle.

En Afrique subsaharienne, le secteur informel emploie 68 % de la population active et représente 40 % à 60 % du PIB selon les pays. La précarité et l'absence de protection sociale sont les caractéristiques principales des emplois du secteur informel [5].

La place de la santé au travail

La santé au travail, approche pluridisciplinaire de prévention des risques, repose sur un plan d'action de sécurité et santé au travail, obligatoire pour toute entreprise du secteur formel. La promotion du bien-être et de la santé au travail, lien entre la santé au travail et la santé publique, permet la prise en charge du secteur informel [6].

L'approche holistique basée sur le fait que le travailleur vient d'une famille, exerce dans une organisation ou entreprise, appartient à une communauté et évolue au sein d'un environnement social, met en relief le rôle que doit jouer la santé au travail dans la riposte contre les pandémies virales dont celle au coronavirus COVID-19 [7,8].

La prévention des risques et plus particulièrement des risques psychosociaux et biologiques concernés, passe par la mise en place d'une cellule de coordination, des mesures

techniques d'ordre collectif et individuel et des mesures médicales.

La cellule de coordination (cadre de protection, prévention et assistance) qui peut être confondu au comité d'hygiène de sécurité et de travail (CHST), traduit l'engagement de la direction de l'entreprise et permet une application consensuelle des procédures édictées par les autorités étatiques, une meilleure articulation entre la direction, les délégués du personnel, le service de médecine du travail, le service social, le service de sécurité et la cellule nationale de coordination.

Les mesures de prévention technique collective vont fournir aux travailleurs les informations nécessaires sur la maladie (les signes, les modes de transmission), les mesures de protection et de prévention préconisées (la propreté, les affiches, les procédures) mais aussi assurer la désinfection régulière des lieux de travail, la formation et l'éducation ouvrière sur le sujet.

Les mesures de prévention technique individuelle vont de la propreté individuelle, au port des équipements de protection individuelle à savoir les masques, les gants pour terminer par la vaccination et sa mise à jour régulière.

Les mesures médicales vont dépister les travailleurs malades par la pratique des tests sérologiques chez les travailleurs suspects car ayant été en contact avec des cas confirmés. Elles vont également intégrer la prise en charge des travailleurs malades selon les recommandations édictées et leur suivi par les visites de reprise.

La santé au travail de par sa démarche impliquant tous les acteurs concernés, constitue un formidable outil de prévention et de lutte contre les situations de crise sanitaire comme la pandémie actuelle à coronavirus.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] <http://www.who.int/dg/speeches/detail>.
- [2] Callaway E. Time to use the p-word? Coronavirus enter dangerous new phase. *Nature* 2020;579:12.
- [3] Phan L, Nguyen T, Luong Q, et al. Importation and human to human transmission of a novel coronavirus in Vietnam. *N Engl J Med* 2020;382:872–4.
- [4] Quentin R, Mossan PH, Robin P, et al. « SARS-CoV2 a new type of virus. *Clin Epidemiol* 2020;56:30–4.
- [5] Williams CC, Nadin S. Entrepreneurship and the informal economy: an overview. *J Dev* 2010;15:361–78.
- [6] <http://www.ilo.org/workplace-health-promotion-and-well-being>.
- [7] Le Bâcle C, Bayeux-Dunglas MC, Caron V, et al. Gestion d'une épidémie par un service de santé au travail : exemple de la pandémie grippale. *Arch Mal Prof Env* 2008;69:341–4.
- [8] Descatha A, Havette P, Peyrethon C, et al. Virus Ebola et services de santé au travail ? *Arch Mal Prof Env* 2015;76:1–2.